

[Association agréée protection de l’Environnement](http://environnement92.fr/wp-content/uploads/2017/07/130909_-_Agrement_environnement_E92.pdf)

Habilitée au dialogue environnemental

**ASSEMBLEE GENERALE D’ENVIRONNEMENT 92 du 6 mars 2021**

**RAPPORT D’ACTIVITES et FINANCIER 2020**

1. **Fonctionnement général**

C'est la 3ème année du mandat d'Irène Nenner et son équipe. Suite aux démissions d'Améziane Medjoub et de Claude Guary Bernard Hammer est entré au bureau :

Irène Nenner (Présidente), Agnès Bauche (Secrétaire générale), Bernard Hammer (Trésorier), Pierre Salmeron, Michel Riottot, Jean-Marie Blin, Jacques Capet (Vices présidents pour les territoires T2, T3, T4 et T5 respectivement), Jack Short (Rédacteur en chef de la Lettre d'Environnement 92), Clotilde Norguet et Bernard Garmirian (conseillers).

François Rancien, conseille le bureau pour l'aide juridique. Etant tous bénévoles, nous faisons appel à des professionnels pour la communication (dont les réseaux sociaux) et la maintenance du site internet.

1. **Adhérents**

L'année 2020, a vu arriver de nouveaux adhérents : A ce jour, nous comptons 46 associations membres (au lieu de 44 recensés en 2019) implantées sur les 4 ETP : Vallée Sud Grand Paris (T2), Grand Paris Seine Ouest (T3), Paris Ouest La Défense (T4) et Boucle Nord de la Seine (T5). Le nombre d'adhérents individuels a progressé et 7 à 16. Ces personnes appartiennent à des collectifs informels, sont porteurs d'alertes ou n'ont pas trouvé d'associations locales auxquelles adhérer. Au total, Environnement 92 représente plus de 3000 adhérents de base.

1. **Identité d'Environnement 92**

Après deux ans de tentatives infructueuses de relations avec l'administration de la préfecture, nous avons réussi à obtenir le récépissé officiel de la préfecture inscrivant notre siège social à Boulogne Billancourt. Ce document nous a permis d'actualiser notre fiche INSEE avec le numéro de SIRET du siège social. Ainsi, nous pouvons être reconnus comme employeur potentiel.

1. **Mise à jour de notre représentation dans des commissions et organismes divers**

Pour mémoire, Environnement 92 est une association agréée pour la protection de l'environnement et habilitée au dialogue environnemental. Agréments renouvelés respectivement depuis le 28 septembre 2018 et le 13 novembre 2017.

A ces titres, et à la demande du Préfet des Hauts de Seine, du Tribunal Administratif et de certaines communes, Environnement 92 est représenté dans 32 commissions, conseils d'administration et comités divers. Dans d'autres instances comme le CAUE92 ou le Conseil de Développement de la Métropole Grand Paris, nos représentants ont été élus. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a arbitré la liste des membres du Comité de Bassin Seine Normandie sur proposition. Le tableau récapitule les représentants de notre fédération à des commissions, Conseils et organismes (voir annexe).

Nous avons recueilli les retours des réunions de ces diverses instances, lors des séances de nos comités directeurs mensuels.

1. **Communication**

* Site internet : Successivement, avec Anne-Marie Michaux, bénévole, puis avec une graphiste professionnelle, nous avons fait évoluer notre site internet pour le rendre plus attractif et donner un compte rendu de nos travaux et avis. L'annuaire des associations membres situées sur la carte du département est régulièrement mis à jour sur le site.
* Réseaux sociaux : Nous avons également créé, une page facebook (Env92) et un compte Linkedin. Des publications régulières sont effectuées par une professionnelle. Avec 145 abonnés sur facebook début 2021, notre visibilité augmente régulièrement.
* La lettre d'Environnement 92 : trois numéros ont été publiés en 2020 grâce à Jack Short, le rédacteur en chef. Le format 8 pages est conservé. Sa diffusion est strictement électronique maintenant.
* Contributions à LIAISON, journal édité par FNE idf : 5 articles et encarts concernant le département 92 ont été publiés : Etangs de Corot Défigurés à Ville d'Avray, Coupes rases sur les talus SNCF, Abattage d'arbres en ville, Stopper la course à la densification, Coulée verte de la Défense.

1. **Activités**

Malgré la crise sanitaire, nous avons poursuivi nos activités, tant sur le plan des enquêtes publiques, que sur nos projets et l'organisation d'un webinaire.

1. **Avis sur les consultations et enquêtes publiques**

* **4 Juillet 2020 : Enquête publique sur le**  **projet de création d’un casier inondable sur le territoire de La Bassée par l’EPTB « Seine Grands Lacs »** Environnement 92 donne un avis totalement défavorable. Ce projet ne vise pas à protéger les franciliens de la crue de la Seine et à retenir l’eau en période d’étiage mais à répandre les terres excavées du Grand Paris et à mettre en œuvre une solution de BTP digne des siècles passés.
* **7 Août 2020 : Enquête publique sur l’aménagement de l’ilot D5 de la ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (92).** Compte tenu des enjeux environnementaux concernant les milieux naturels, de la sur-densification, et de la dégradation du cadre de vie, Environnement 92 donne un avis très défavorable à ce projet.
* **21 Août 2020 Avis sur la ZAC Seguin-Rives de Seine au titre de la loi sur l'Eau, à Boulogne-Billancourt (92) :** Environnement 92 donne un avis extrêmement défavorable à ce projet surdimensionné, inadapté aux besoins des Boulonnais, en retard par rapport à l'urgence climatique et aggravant le processus de déclin de la biodiversité.
* **28 Août 2020 : Enquête publique sur le projet de construction d’un ensemble de bureaux sur la partie centrale de l’île Seguin situé à Boulogne-Billancourt (92).**

Ce projet immobilier n'est pas en phase avec les besoins du marché de bureaux ni avec les ambitions du moment en matière de lutte contre le réchauffement climatique ni contre la perte de biodiversité. Il va durement contrevenir à la fonction de rafraichissement du fleuve, est en décalage avec le besoin d'espaces verts en zone urbaine dense pour compenser les effets d'ilots de chaleur. L'avis de l'autorité environnementale montre aussi des insuffisances auxquelles le maître d'ouvrage et l'aménageur n'ont pas répondu de façon convaincante. Vouloir, dans ce petit espace de 11 hectares, faire cohabiter activités et loisirs de masse, est irréaliste. Environnement 92 donne un avis extrêmement défavorable à ce projet surdimensionné, inadapté aux besoins des Boulonnais, en dépit de l'urgence climatique.

* **23 Octobre 2020 : Enquête publique pour l’autorisation d’exploiter une activité de combustion et de modification de deux chaudières par l’opérateur Enertherm**. ENVIRONNEMENT 92 est favorable à l’exploitation des chaudières sous les réserves suivantes :
* 1) Les recommandations de la MRAE doivent être suivies, notamment la publication du bilan carbone détaillé,
* 2) Compte tenu de la durée de vie de l’installation, l’utilisation de la paille n’est pas garantie sur la durée, à cause de la possibilité d’une meilleure utilisation pour des applications agricoles.
* 3) Nécessité de surveillance fréquente des installations, flux et rejets (particules ultra-fines) par des organismes indépendants, garants du bon respect de l’ensemble des réglementations applicables, dans une zone dense et particulièrement sensible.
* **27 Octobre 2020 : Enquête publique sur le projet d’aménagement résidentiel de l’îlot Descartes situé au Plessis-Robinson (92).** Environnement 92 considère que ce projet, par son urbanisation excessive, est en recul par rapport aux impératifs de lutte contre le réchauffement climatique, et qu'il aggrave le déclin de biodiversité par la perte nette d'espaces végétalisés en pleine terre. Avec les nuisances caractérisées par la pollution du sol, du bruit excessif et des champs magnétiques près des habitations, ce projet peut dégrader la santé et le bien-être des habitants et des actifs. Environnement 92 émet un avis défavorable.
* **2 décembre 2021 : Consultation publique sur le PCAET de GPSO** : Ce PCAET a été précédé d’un PCET à partir de 2011, dont aucun des objectifs n’a été tenu et, de plus, les émissions de GES ont cru. Si le diagnostic des émissions de GES en 2016 s’établit par habitant à 4,64 tonnes d’équivalent CO2/an soit 2,6 fois plus faibles que ceux de la Métropole du Grand Paris, c'est parce que GPSO ne prend pas en compte toutes les catégories d’émissions liées aux énergies directes et indirectes. Notamment la contribution des transports routiers et ferrés est sous-évaluée, et le territoire ignore totalement l’impact du transport aérien. Sachant que le secteur tertiaire est très émissif de GES, on peut alors se demander si GPSO va réussir à atteindre le PCAET en rénovant 2000 logements en 5 ans sur un parc total de 163 000 et près de 3 millions de m2 de bureaux. De ce fait, Environnement 92 redoute qu'il n’y ait pas de réelle volonté politique d’une croissance limitant fortement la consommation énergétique et donc les émissions de GES.

# **Recours et Actions contentieuses**

* **5 septembre 2020 - Recours en excès de pouvoir** au Tribunal administratif présenté conjointement par des riverains de l'Allée Léon Gambetta à Clichy, l'association Environnement et Patrimoine et Environnement 92 : contre l’arrêté N° PC 092 024 19 00030 délivré le 30 juin 2020 par le Maire de Clichy autorisant la construction d’un parc de stationnement souterrain de 356 places avec création de 69 mètres carré de surface de plancher. Comme peu après, des travaux préparatoires du parking ont été lancés par la mairie, les requérants ont été obligés de déposer une requête en référé suspension. Cette requête a été rejetée par le Juge des référés, malgré les faits. Environnement 92 ne poursuivra pas la procédure jusqu'au Conseil d'Etat aux côtés des autres requérants.
* **Décembre 2020 - Suite Plainte au tribunal Pénal (affaire pollution de la Seine)** : Le 24/06/2019, une plainte contre X pour pollution de la Seine par la centrale à béton à Nanterre a été déposée conjointement par FNE, FNE IDF, Val de Seine vert et Environnement 92. La procédure n'a pas été menée à son terme et s'est terminée par une transaction avec la société DODIN COMPENON BERNARD du groupe VINCI.

## Projet : Cartographie des paysages et réseaux écologiques des Hauts de Seine

Ce travail démarré en 2018 par P. Salmeron et I. Nenner s'est poursuivi par la réalisation des cartes de paysage des 4 ETP et les 36 communes des Hauts de Seine, avec la collaboration de l'université de Paris (ex-Paris-Diderot) et Sorbonne universités, via le travail de deux stagiaires, le soutien financier du Département et de celui de l'Agence régionale de biodiversité. Ces cartes de paysage obtenues à partir des images infra-rouge de l'IGN-F ont permis de distinguer les strates herbacées et arborées, l'eau et le bâti, avec une résolution de 25 cm. Ces cartes, en cours de publication ont permis d'aborder un second volet de l'étude : la question des réseaux écologiques en zone dense. Avec la théorie des graphes, nous avons pu identifier les domaines vitaux d'espèces animales typiques (2 mammifères, 1 oiseau et 1 papillon.) On identifie ainsi, à partir de cartes de végétation d’un territoire donné, les chemins de déplacement potentiels d’un animal autour de sa zone d’habitat. Les taches d’habitat et les chemins de déplacement représentent le réseau écologique d’une espèce donnée.

Les premiers résultats sont encourageants et laissent entrevoir la possibilité de repérer les terrains à renaturer et des zones d'espaces verts nouveaux à créer. Ce travail montre le potentiel de dialogue constructif avec les collectivités locales.

**4. Projet : Planter des arbres en ville**

Ce projet nouveau prévu pour au moins 2 ans est motivé par la nécessité de sensibiliser davantage les citoyens, et surtout les élus au besoin de nature en zone urbaine dense. Nombre d'opérations d'urbanisme et d'aménagement justifient (mal) l'abattage d'arbres. Le projet propose de planter un bosquet de 10 arbres dans les communes carencées en espaces verts (21 villes sur un total de 36) du département. Ce projet combine les impératifs de lutte contre le réchauffement climatique et contre la perte de biodiversité, avec une dimension sociale et solidaire en fournissant du travail à des personnes en difficulté grâce au concours des salariés en insertion de l'association ESPACES (groupe EMMAÜS) et l'implication directe de la société civile par un appel à la générosité du public et des entreprises. La crise sanitaire a retardé le projet, mais ne nous a pas empêchés de signer des conventions avec plusieurs communes. En parallèle, un appel aux dons de particuliers et d'entreprises a été lancé ainsi qu'une demande de subvention à la Région Île de France (budget participatif).

1. **1ère journée de réflexion sur la nature en ville**

Cette première journée initialement prévu le 27/04/2020, a finalement été organisée le 26 novembre (visioconférence), par Environnement 92 conjointement avec le groupe "eau" de FNE IDF et le soutien de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Elle a réuni plus de 70 participants issus de nos membres et d'autres fédérations associées à FNE IDF. Programme : Introduction par I. Nenner, puis intervention sur la nature en ville - enjeux scientifiques et panorama d'actions par Marc Barra, écologue à l'ARB, et démonstration de cartographie (végétation et réseaux écologiques) par Pierre Salmeron (président de Sud environnement et vice-président d'Environnement 92)

Parmi les questions de nature en ville, les attaques contre la cité-jardin de la Butte Rouge, le projet d'urbanisation intensive sur l'Île Seguin, l'urbanisation dans les zones inondables dans le lit majeur de la Seine notamment à Rueil sont des exemples phare des combats que nous menons.

Ce webinaire est disponible sur le site environnement92.fr.

Une 2ème journée a été annoncée pour 2021 en présentiel si possible, avec d'autres interventions extérieures.

**Rapport financier 2020**

Le compte d’exploitation 2020 ci-dessous fait apparaitre un total de recettes d’environ 16 000 € et un total de dépenses de 18 000 €. Par rapport à 2019, les flux financiers ont été multipliés par 3, démontrant ainsi l’accroissement de l’activité de l’Association.

En comparaison à l’année précédente, le revenu des cotisations est en légère baisse, malgré une augmentation du nombre des associations et des individuels adhérents. Les cotisations sont arrivées tardivement, et certaines cotisations 2020 n’ont pas encore été perçues, ce qui n’est pas normal.

Les subventions publiques sont en forte augmentation, grâce au dynamisme de notre présidente. Elles ont été indispensables pour mener les missions que nous nous étions fixées ;

Le poste dons et collectes est également en augmentation grâce à l’opération Planter des Arbres initiée à l’automne 2020.

Côté dépenses, les affectations ont porté majoritairement sur

* + la gratification des stagiaires du projet Cartographie et réseaux écologiques ;
  + la rémunération de services extérieurs pour la communication autour du site internet et des réseaux sociaux, mais également pour la préparation de la 1ère journée de la nature en ville, et de la campagne Planter des Arbres

La contribution en nature à travers le Bénévolat est également en progression. Elle est valorisée pour 2020 à 231 000 € démontrant ainsi l’important travail de nombreux bénévoles actifs.

Au final le résultat de l’année est négatif pour – 1868 €. Nous proposons de l’affecter en report à nouveau sur l’exercice 2021.

Comme indiqué dans l’extrait du bilan ci-dessous, les fonds propres restent conséquents à 21 215 €. L’ensemble des dettes a été apuré.

Par rapport au budget prévisionnel 2020 qui avait été présenté à l’AG du 29 février 2020, des économies ont pu être réalisées en particulier sur le poste d’Assistant à mi-temps, dont on a pu se passer. Seuls 1800 € de Fonds propres ont ainsi dus être affectés à l’équilibrage du budget 2020 au lieu des 12 000 € initialement prévus. Rappelons pour terminer, que les fonds propres 2019 avaient atteint un niveau exceptionnellement élevés grâce à un produit exceptionnel correspondant au legs suite à la dissolution de l’association AHVP.

Nous souhaitons adresser nos vifs remerciements à Claude Guary pour sa bonne gestion de l'année 2020 qui a permis à l'association d'atteindre ces résultats financiers, en nette progression par rapport aux prévisions"





**Perspectives pour 2021**

Le calendrier de l'année 2021 est toujours suspendu aux mesures sanitaires.

Nous prévoyons une modernisation de la gestion de notre fédération, une offre de ressources et de services pour nos membres. Nous anticipons un développement de nos adhésions notamment une meilleure implantation de notre présence dans le nord du département, grâce au rayonnement de nos projets en cours et à venir.

1. **Développement et fonctionnement d'Environnement 92**

Nous passons à une gestion "globale" de notre fédération grâce à l'outil "Assoconnect" pour simplifier et rationnaliser la gestion comptable, gérer une base de données étendue indispensable faciliter nos relations avec les membres et notre communication interne et externe. Nous espérons ainsi fournir plus de services aux membres, disposer d'outils permettant de mieux répondre à des appels à projet publics ou privés et de faire appel à des dons par campagnes ciblées. Nous continuerons de moderniser notre site internet et voulons mettre en œuvre un intranet pour nos membres.

Nous organiserons au 1er semestre la 2ème journée de réflexion sur la nature en ville en partenariat avec le groupe "eau" de FNE IDF et le soutien de l'Agence de l'eau Seine Normandie, pour renforcer la réflexion commune entre nos associations.

Enfin, nous avons fait appel à des bénévoles pour renforcer l'équipe "administration" : une assistante de direction, Marion Pepin, un référent pour l'opération Sentinelle de la nature (Felix Mailly), un animateur faune/flore pour le projet Reconnect (Pablo Audiguier) avec le statut de volontaire de Service civique. Une juriste spécialisée dans le droit de l'environnement, Juliette Marcerou pourra nous aider à partir de septembre 2021 bénévolement à temps partiel. Nous accueillerons aussi deux stagiaires de master 1 pour le projet "réseaux écologiques des Hauts de Seine", Sara Fatmi de l'université de Paris pour une durée de 6 mois à partir du 1/02 et Emeline Chaussée de Sorbonne universités pour une durée de 2 mois à partir de mi-avril, sous la direction de Pierre Salmeron.

1. **Notre stratégie**

Le fil conducteur de nos combats et de nos projets est de rechercher toutes les voies possibles pour lutter contre les émissions de GES, la perte de biodiversité et, bien sûr, pour la santé et le bien-être des humains. Nous intensifierons la lutte contre la sur-densification responsable des ilots de chaleur au profit de plus de nature en ville. D'abord, il faut préserver à tout prix les espaces remarquables (cf Butte rouge, Jardin des Gâtines) et rechercher à convertir des espaces vacants (cf partie centrale de l'île Seguin) en espaces de nature. Un tel objectif sert non seulement à accroître les puits de carbone locaux mais aussi à bâtir des corridors écologiques.

1. **Nos combats**

* **Ile Seguin** : Suite aux trois enquêtes publiques de l'été 2020, au sujet des projets d'urbanisme de la ZAC Rives de Seine incluant l'urbanisation de la partie centrale de l'île, nous soutenons l'initiative concrétisée par "La Déclaration de l'Île Seguin" signée par de nombreuses associations et fédérations.. Depuis le dépôt de permis de construire de 2 lots de 135 000m2 de bureaux et commerces sur l'île, nous avons déposé, avec l'aide d'un avocat, Louis Cofflard, un recours gracieux le 4/01/2021, contre ces permis, conjointement avec deux autres associations ayant intérêt à agir, à savoir "La Seine n'est pas à vendre" et "Nous sommes Boulogne". Nous nous préparons à poursuivre la procédure au contentieux dès le 4 mars prochain. Il est prévu que les frais d'assistance juridique (forfait de 10800 euros TTC) soient assumés par les associations requérantes ayant intérêt à agir, par les signataires de la déclaration de l'Île Seguin et par des dons de particuliers. Environnement 92 lancera un appel aux dons sur son site internet et sur les réseaux sociaux au nom du collectif des associations signataires de la déclaration de l'île Seguin. Enfin le 17/02/2021 Environnement 92 associé à La Seine n'est pas à vendre et Nous sommes Boulogne, a déposé un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral portant le renouvellement de l’autorisation d’aménagement de la Z.A.C. « *Seguin-Rives de Seine* » au titre de la loi sur l’eau et les milieux aquatiques.
* **La Butte Rouge :** Le 7 janvier dernier, Environnement 92 a déposé un avis à l'occasion de l'Enquête publique sur la modification n° 4 du PLU de Chatenay-Malabry concernant le secteur de la Butte Rouge. Nos conclusions sont très défavorables : "*Environnement 92 a bien compris la nécessité d’une restauration des bâtiments mais insiste pour que ce soit un projet totalement cohérent, respectant totalement le schéma des concepteurs de la cité-jardin de la Butte Rouge et respectant les arbres matures du quartier. Les visionnaires qui ont bâti la cité-jardin de la Butte Rouge l’ont conçue pour la période actuelle de réchauffement climatique, une remarquable intuition ! Environnement 92 ajoute qu’un tel projet serait la marque d’une ville attentive au patrimoine, à l’environnement et à l’aspect social comme cela doit se faire dans un projet de développement durable du XXIème siècle.*" Nous serons attentifs au développement de cette affaire largement médiatisée et portée par les associations locales qui visent au classement du site patrimonial remarquable et au maintien des logements sociaux sans densifier la cité jardin ni détruire le patrimoine arboré.
* **Jardin des Gâtines :** Une requête de classement du jardin a été déposée le 12 février 2021 auprès du Préfet et de la DRAC Ile de France, par l'association Les Amis du jardin des Gâtines. Cette procédure est motivée par le projet de construction d'un parking qui va détruire une bonne partie du patrimoine arborée du jardin. Environnement 92 soutient cette requête.

1. **Nos projets**

Les projets que nous engageons au niveau de notre fédération vont mobiliser des moyens financiers et humains. Leur financement dépend essentiellement des dons, des subventions demandées à la Région île de France et à l'Etat ainsi que des compléments résultant de réponses à de nouveaux appels à projet annoncés au niveau national et régional. Le budget prévisionnel (voir ci-dessous) indique le détail des ressources.

* **Les réseaux écologiques dans les Hauts de Seine :** L'enjeu est de disposer d'une trame verte dans le département, c’est-à-dire de disposer de continuités écologiques végétalisées. La cartographie de la végétation à haute résolution déjà réalisée pour les 36 communes du 92 et une modélisation des chemins de déplacements d'espèces animales vont  permettre de repérer les terrains à renaturer. Ce travail nous ouvre la possibilité d'un dialogue constructif avec les collectivités locales pour une planification de l’aménagement urbain intégrant la biodiversité et l’élaboration des PCAET.
* **Le projet Planter des arbres en ville :** Ce projet est mené en partenariat avec ESPACES et Louis Vallin, expert et représentant de l'association A.R.B.R.E.S. pour les Hauts de Seine. Il est financé par des dons de particuliers et d'entreprises. Il a reçu le soutien financier de la région Île de France. Une demande de soutien financier a été faite à la DRIEE (Appel à projet Biodiversité dans le cadre du plan de relance de l'Etat). Les contacts avec les communes qui ont démarré en 2020 ont été partiellement retardés à cause des élections municipales et la crise sanitaire. A ce jou, il est prévu cet hiver 2020-2021 de planter des bosquets d'arbres dans 5 villes engagées (Bois-Colombes, Colombes, Chatillon, Bagneux et Malakoff) et le programme va se poursuivre à l'automne-hiver 2021-22 dans une dizaine de villes (dont Nanterre, Neuilly, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Asnières qui ont donné leur accord de principe).
* **Le projet "Reconnecter les citadins à la biodiversité :** Ce projet est proposé dans le cadre d'un partenariat entre FNE-IDF, PIK PIK Environnement et Environnement 92.Ses motivationssont les suivantes **:** La biodiversité ordinaire en Île-de-France est en danger. Les espaces de nature par une urbanisation et des infrastructures de transport envahissants ; Pour augmenter la résilience des citadins devant les dérèglements climatiques et les problématiques de santé inhérentes, l**e projet vise à accompagner les citadins pour se reconnecter à la nature locale.** Ce projet passe par une mise en réseau des acteurs associatifs pour un programme d'actions concrètes de protection et de préservation de la nature en Île-de-France ainsi que par des actions de formation pour former des ambassadeurs de la cause de la biodiversité. Environnement 92 est concernée par la mise en réseau d'associations offrant des sorties nature et des ateliers de restauration de la biodiversité. C'est la mission du volontaire du service civique recruté comme animateur flaune/flore. Le financement de ce projet a reçu le soutien partiel de la région Île de France. Un complément sera nécessaire via de nouveaux appels à projet de la Région et de l'Etat et de fondations privées en 2021.

1. **Autres orientations**

L'élaboration des Plans climat air Energie est en route dans le territoire Vallée sud Grand Paris et Boucle nord de la Seine; Environnement 92 est impliquée dans les phases préparatoires. Nous espérons être associés à l'élaboration des PLUi.

Le conseil de développement de la Métropole Grand Paris est en sommeil depuis les élections municipales. Le sort du SCOT métropolitain, prêt mais pas voté fin 2019, est toujours incertain.

La requalification des voies urbaines, notamment la RD7 au niveau de Suresnes et Saint Cloud, la RD1 au niveau de Boulogne-Billancourt et au-delà, la RD 910 avec la problématique récurrente de concilier la circulation des voitures, des vélos avec les arbres d'alignement, vont nous mobiliser cette année. Une concertation avec les associations locales sera indispensable.

Le sort de l'Héliport d'Issy, est toujours en question. La charte de l’environnement n’a toujours pas été approuvée. La ville de Paris ne voulant pas renouveler le bail d’ADP en 2024, des discussions ont lieu pour envisager l’avenir de ce secteur qui a été élargi à 35 ha alors que l’héliport ne représente que 7,5 ha d’espace vert.. Environnement 92 a pris l’engagement de mettre sur son site les coordonnées de La Brigade de Gendarmerie du Transport Aérien basée sur l’héliport afin de faciliter les contacts avec les riverains qui se plaignent du bruit.

Les nuisances de bruit de l'aéroport de Velizy Villacoublay sont toujours d'actualité et vont toucher une population nouvelle avec le programme de construction prévue à proximité.

La question des risques industriels dans les Hauts de Seine (notamment du secteur du port de Gennevilliers, Nanterre), et celui des risques de pollution de la Seine, sera suivie via le CODERST.

L'avenir des forêts urbaines la gestion des forêts urbaines et périurbaines souffrent des attaques parasitaires et de la sécheresse. Le programme régional 2019-2029  de la forêt et du bois qui vise à prélever une bonne partie  de l'accroissement naturel des forêts franciliennes doit être revu à la baisse : stopper les coupes rases et appliquer rapidement le nouveau mode de gestion dit "jardiné" (gestion par futaies irrégulières) de l'ONF - ne pas confondre gestion et déforestation.

Enfin, le sujet des arbres en ville est toujours récurrent dans les Hauts de Seine. Des abattages massifs se multiplient à l'occasion de chantiers d'aménagement divers. La réglementation en vigueur est insuffisante pour protéger les arbres. De plus il n'y a aucune règle contraignante pour protéger les arbres lors de chantiers. Notre juriste bénévole va se rapprocher du chantier " juridique" lancé par l'association A.R.B.R.E.S. et le CAUE77.

1. **Budget prévisionnel 2021**

Notre budget est ambitieux, équilibré autour de 60 000 € dont le détail par projets se trouve dans le tableau ci-dessous. Il permet de poursuivre et d’intensifier les actions déjà engagées telles que Planter des Arbres ou la Cartographie et les réseaux écologiques. Il prévoit également, aux côtés d’autres Associations partie-prenantes, le financement de nos combats emblématiques et les recours.

De nouvelles missions vont également être développées telles que Reconnect, toujours en partenariats avec d’autres Associations.

Enfin nous souhaitons mettre l’accent sur la modernisation de nos outils et l’accroissement de notre visibilité au niveau départemental et régional, à travers le développement du numérique nécessaire pour faire face à de nouvelles situations comme celles liées à la pandémie.

Côté recettes 50% des dons et des subventions ne sont pas à ce jour totalement acquis. Nous sommes raisonnablement optimistes, car nous avons identifiés les sources de financement public et privé à mobiliser. L’amélioration de notre visibilité évoquée devrait crédibiliser nos actions et sécuriser les pistes de financement.

ENVIRONNEMENT 92 va pouvoir disposer de revenus exceptionnels, dont le legs de l’Association Meudon Val de Seine affecté au projet de l’Île Seguin.

En tout état de cause, la gestion du budget restera prudente, dans la mesure où une majorité de dépenses pourra être différée dans l’hypothèse où les recettes escomptées ne seraient pas disponibles.

Pour l'année 2021, le bureau propose de faire évoluer la cotisation afin de permettre à chacun de participer en rapport avec ses moyens:

* Adhésion Personne Morale < 10 personnes : 15 euros
* Adhésion Personne Morale > 10 personnes : 45 euros + 0,35 euros par adhérent.
* Adhésion Personne physique : 15 euros (tarif inchangé)

Les accords avec Sud Environnement et Coteaux de Seine Associations seront renégociés.



**Annexe**

|  |  |
| --- | --- |
| **Commission, Conseil ou organisme** | **Titulaire** |
| ADVOCNAR (association de défense des nuisances aériennes) | M. Riottot |
| Comité de Bassin Seine Normandie | I. Nenner |
| Conférence territoriale de l'Agence région de santé | M. Riottot |
| Agence Régionale de Biodiversité | I. Nenner |
| Conseil de développement de la Métropole Grand Paris | I. Nenner/L. Blanchard |
| CAUE 92 (Conseil d'administration) | I. Nenner |
| CODERST Conseil Départemental Risques Sanitaires et Technologiques | J.Capet/B. Hammer |
| CCCE Aéroport de Vélizy-Villacoublay | N. Launay |
| CCS Isséane | C. Norguet |
| Commission Départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) | J. Capet |
| Conseil Développement Durable interdépartemental 78-92 | A. Bauche |
| Commission conciliation urbanisme | P. Salmeron |
| Commission de sélection des commissaires enquêteurs | P.Salmeron/T.Hubert |
| Commission départementale de la nature, des paysages et publicité (nature, Sites et paysages, Publicité) | A. Bauche/J.M.Blin/A. Dessevre - Le Parmentier/L. Favier/I. Nenner |
| Commission régionale de la Forêt et du bois | I.Nenner/M.Riottot |
| CCE Héliport Paris Issy | M. Riottot/C. Mitjavile |
| Schéma d'Orientation et de Développement Durable (SODD) Port de Gennevilliers | B. Garmirian |
| Coordination Eau | J.Ph. Clément |
| Commission départementale de l'aménagement commercial des Hauts de Seine. | O. Delourme |
| Commission de concertation sur les installations radioélectriques | T. Foult |
|  |  |
| CCSPL Fontenay-aux-Roses | P. Salmeron |
| CCSPL Sceaux | P. Salmeron |
| CCSPL T5 Boucle Nord | J. Capet |
| CCSPL Presqu'île Gennevilliers | M. Riottot |
| CL3D Sceaux | M. Riottot |
| CLI CEA Fontenay-aux-Roses | P. Salmeron |
| CLI Héliport d'Issy les Moulineaux | M. Riottot/Ch.Mitjavile |
| CLI Le Bourget aéroport | J. Capet/D.Mouranche |
| CLIC port Gennevilliers | J. Capet |
| CLIS Seveso Gennevilliers | J. Capet |
| CLIS Seveso Nanterre | J. Capet |

Boulogne -Billancourt le xxxx 2021

Irène Nenner, Présidente Agnès Bauche, Secrétaire Générale Bernard Hammer, Trésorier